

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 02 mars 2023 à 18 heures 30 minutes

Présents :

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Excusé(s) :

M. BELLIN Mickaël

Secrétaire de séance : Mme BELLIN Béatrice

Président de séance :

07-23 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PRIVEE DE LA COMMUNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2023
07-2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Étai(ent) excusé(s) :

M. BELLIN Mickaël

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : BELLIN Béatrice

Date de convocation
24/02/2023

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PRIVEE DE LA COMMUNE

Date d'affichage
24/02/2023

Mme le Maire présente au conseil municipal la convention de mise à disposition du domaine privé de la commune à la SCI JCD .

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

17/03/2023

Cette mise à disposition permet à la société d'installer les moteurs des frigos sur la façade de la société mitoyenne au terrain communal et d'empiéter sur le domaine privé de la commune par la parcelle AK 493 pour l'entretien et la maintenance de ces moteurs.

et publication du :

17/03/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la convention de mise à disposition du domaine privé de la

commune

- **autorise** Mme le Maire à signer la convention.

08-23 - DEVIS POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2023
08-2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

M. BELLIN Mickaël

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : BELLIN Béatrice

Date de convocation
24/02/2023

Date d'affichage
24/02/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

17/03/2023

et publication du :

17/03/2023

OBJET : DEVIS POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

Mme le Maire présente le projet de mise en place de la vidéoprotection sur la commune de COLOMBIER le JEUNE, suite à la délibération du 12/09/2023 approuvant l'installation sur la commune d'un système de vidéo-protection. Le projet de vidéoprotection englobe le centre du village, les axes principaux, les sites tels que la salle des fêtes, la Mairie et l'agence postale, les infrastructures sportives et le dépôt d'ordure ménagère place de la Mairie ciblée par le rapport de Gendarmerie Nationale.

Le dispositif a pour but :

- de diminuer le nombre des incivilités et des faits de délinquance,
- de contribuer à la protection des bâtiments publics,
- d'aider la gendarmerie dans leurs investigations à identifier les auteurs de trouble et délinquants.

Elle présente au conseil les devis des sociétés :

SECURITE VOLFEU

- 74 964.00 € TTC pour la fourniture et l'installation
- 2 160.00 € TTC pour la maintenance (les 2 premières années offertes)
- 1 488.00 € TTC pour la vidéosurveillance de l'agence postale

LEASE PROTECT

- 42 904.80 € TTC pour la fourniture et l'installation
- 3 000.00 € TTC pour la maintenance

Ces travaux sont subventionnables par le Département au titre du soutien à l'investissement local, par l'Etat au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et au titre de la DETR.

Aussi, après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **choisit** le devis de l'entreprise La société Sécurité Vol Feu pour un montant de 62 470.00 € HT (74 964.00 € TTC)

- **autorise** Mme le Maire à signer le devis correspondant ainsi que le contrat de maintenance annuelle.

- **demande** à Mme le Maire de solliciter une subvention auprès du Département, du FIPD et de la DETR, pour la mise en place de la vidéoprotection et signer tous documents afférents à cette demande.

09-23 - DEVIS POUR LA FOURNITURE D'ORDINATEURS DESTINES A L'ECOLE PUBLIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2023
09-2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHÉ Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

M. BELLIN Mickaël

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : BELLIN Béatrice

Date de convocation
24/02/2023

OBJET : DEVIS POUR LA FOURNITURE D'ORDINATEURS DESTINES A L'ECOLE PUBLIQUE

Date d'affichage
24/02/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

17/03/2023

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de changer le parc informatique de l'école publique. Elle présente au conseil les devis des entreprises :

– EPIC NUMERIAN

fourniture, livraison et installation de 5 PC Portables de marque LENOVO ThinkBook 15 ITL pour un montant de 4256.74 € TTC

et publication du :

17/03/2023

– LDLC

fourniture de 5 PC portables de marque LENOVO V15 G3IAP pour un montant de 3 778.21 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- CHOSIT le devis de EPIC NUMERIAN pour un montant de 3 547.28€ HT (4 256.74 € TTC)

- autorise Mme le Maire à signer le devis correspondant

10-23 - AVENANT A LA CONVENTION POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2023
10-2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

M. BELLIN Mickaël

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : BELLIN Béatrice

Date de convocation

24/02/2023

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES

Date d'affichage

24/02/2023

Mme le maire rappelle au conseil municipal les conventions signées avec les communes de BOUCIEU LE ROI, ST BARTHELEMY LE PLAIN et GILHOC SUR ORMEZE pour la participation aux frais scolaires.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

17/03/2023

Le récapitulatif des charges de l'année scolaire 2020-2021 fait apparaître un coût par élève de 1 517,35€

et publication du :

17/03/2023

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Charge Mme le maire de faire une demande de participation aux frais scolaires auprès des communes ci-dessus énumérées ;

Charge Mme le maire de signer un avenant à la convention avec chaque

commune concernée.

11-23 - MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE IV DE DEBIT DE BOISSONS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2023
11-2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstentions :

L'an deux mil vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

M. BELLIN Mickaël

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : BELLIN Béatrice

Date de convocation
24/02/2023

OBJET : MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE IV DE DEBIT DE BOISSONS

Date d'affichage
24/02/2023

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acheté la licence IV de débit de boissons du bar/restaurant « restaurant l'Elissor » suite à sa mise en liquidation judiciaire.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

17/03/2023

Madame le Maire informe l'assemblée que M. et Mme BILLON les restaurateurs de « la table des biencontent » et bénéficièrent de la licence IV souhaitent arrêter leur activité et ont mis en vente leur fond de commerce.

et publication du :

17/03/2023

Elle informe le conseil que M. Nabil BOUKALA souhaiterait reprendre cette activité et bénéficier de la licence IV de débit de boissons.

Mme le Maire propose de mettre à disposition de Monsieur Nabil BOUKALA la licence IV mais rappelle qu'il devra suivre une formation et posséder le permis d'exploiter un débit de boissons.

Mme Le Maire indique également que M. Nabil BOUKALA souhaiterait faire auprès de la commune une demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation de sa terrasse.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de mettre à disposition la licence IV de débit de boissons à Monsieur Nabil BOUKALA gratuitement sous réserve que celui possède le

permis d'exploiter un débit de boissons.

- **ACCEPTE** la mise à disposition du domaine public pour l'installation d'une terrasse.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de la licence IV.

12-23 - ENGAZONNAGE DE L'ANCIEN TERRAIN DE FOOT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2023
12-2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 13

Contre :

Abstention : 1

Date de convocation
24/02/2023

Date d'affichage
24/02/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

17/03/2023

et publication du :

17/03/2023

L'an deux mil vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

M. BELLIN Mickaël

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : BELLIN Béatrice

OBJET : ENGAZONNAGE DE L'ANCIEN TERRAIN DE FOOT

Monsieur BOSC Lauret, Adjoint au Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise LAQUET pour l'engazonnage de l'ancien terrain de foot pour un montant TTC de 9 936.00 € TTC (8280 € HT).

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, 13 voix pour et 1 abstention

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise pour un montant de 9 936.60 € TTC.

- **CHARGE** Mme le Maire de faire exécuter les travaux

13-23 - AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL DE Mme PERRIN Laurence

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/03/2023
13-2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 14

Contre :

Abstention :

L'an deux mil vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

Mme BELLIN Béatrice, Mme BELLIN Amélie, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROUCHE Jean-Michel, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine

Etai(ent) excusé(s) :

M. BELLIN Mickaël

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : BELLIN Béatrice

Date de convocation

24/02/2023

Date d'affichage

24/02/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

17/03/2023

et publication du :

17/03/2023

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL DE Mme PERRIN
Laurence**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Mme PERRIN Laurence (Adjoint technique contractuel) ne souhaite plus faire l'entretien des espaces publics et demande à ce que son contrat de travail soit diminué en conséquence, soit 2 heures pas semaine.

Le conseil municipal à l'unanimité,

Accepte la demande de Mme PERRIN Laurence de réduire son contrat de travail.

Charge Mme le Maire d'établir un avenant à son contrat à partir du 1er Mars 2023.

Fait à COLOMBIER LE JEUNE le 27/03/2023
Le Maire

